
QUATRIÈME RENCONTRE DU COMITÉ DE VIGILANCE 2023

PROCÈS-VERBAL

LE 30 NOVEMBRE 2023

Participants

Jacinthe Brissette, représentante-citoyen, Lanoraie
Marc Corriveau, représentant-citoyen, Saint-Thomas, président du comité
René Darveau, conseiller municipal, Sainte-Geneviève-de-Berthier
Isabelle Fontaine, conseillère municipale, Berthierville
Pierre Guilbault, maire, Notre-Dame-de-Lourdes, représentant de la MRC de Joliette
Maurice Marchand, conseiller municipal, Saint-Thomas
Marie-Ève Mondor, conseillère municipale, Lanoraie
Johanne Perreault, représentante-citoyen, Berthierville
Robert Pufahl, maire, Sainte-Geneviève de Berthier, représentant de la MRC de D'Autray
Henri Thouin, représentant du syndicat UPA Kildare-Lanaudière
Angela Bedoya, Conseil régional de l'environnement de Lanaudière

Luc Turcotte, directeur général, Dépôt Rive-Nord
Colette Schwartz, consultante, secrétaire

Absents

Procès-verbal

1. Ouverture de la réunion et mot du président

Monsieur Corriveau souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence. Il remercie également l'entreprise pour la marque de reconnaissance envers les membres que représente le souper des fêtes.

Le comité siège depuis 2005. Pendant maintenant 18 ans, le comité a fait le suivi de tous les dossiers courants. À la rencontre d'avril 2023, le comité a été informé que la quantité de matières résiduelles qui est enfouie ne cesse d'augmenter. Ce constat a fait comprendre aux membres la nécessité de mettre l'emphase sur la réutilisation et le recyclage afin de réduire l'enfouissement. Une visite a donc été organisée au centre de tri et à l'écocentre de Joliette pour mieux comprendre les enjeux. Cette réflexion doit se poursuivre en 2024. Peut-être que le comité aura alors la possibilité de faire des recommandations aux élus en regard des politiques à mettre en place pour atteindre cet objectif de réduction.

Certains membres pourraient penser que ce n'est pas le rôle du comité. Mais le comité est composé de 50 % d'élus. Le président croit donc que c'est une orientation à prendre. D'autant plus que le comité a déjà fait des recommandations à DRN qui ne concernaient pas directement le LET. Ces recommandations ont permis la restauration du milieu humide situé en bordure du site. Je crois qu'en 2024 le comité a encore une opportunité de faire une recommandation à l'entreprise en vue de restaurer un autre écosystème. Deux suggestions seront présentées au point Varia.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Marchant appuyé par Mme Brissette propose l'adoption de l'ordre du jour sans modification.

3. Commentaires et adoption du compte rendu de la visite du 19 octobre 2023

M. Thouin appuyé par Pufahl propose l'adoption du compte rendu de la visite.

Il est souligné qu'il serait important que les élus visitent ces centres pour comprendre les enjeux et mieux adapter des politiques et consignes permettant d'augmenter la quantité et la qualité des matières recueillies lors de la collecte. L'éducation est un facteur clé de la qualité des matières permettant une plus grande réutilisation et un meilleur recyclage.

4. Suivi des recommandations et des actions

Aucune recommandation n'est en suspens.

Sur le plan des odeurs, deux plaintes ont été déposées au MELCCFP, un signalement a été fait chez le consultant via le site Internet et DRN a reçu deux signalements, un provenant de Berthierville et l'autre de Lanoraie.

Les membres soulignent qu'il y a eu quelques épisodes d'odeurs au cours de l'été.

DRN précise que la procédure de gestion des matières organiques est toujours la même. Le plus souvent les odeurs proviennent du centre de compostage quand le vent est faible et que le plafond atmosphérique est bas. Cette météo est propice à ce que les odeurs demeurent sur place et se propagent dans les régions avoisinantes.

Une autre remarque a été faite par certains membres sur la difficulté de faire un signalement d'odeurs dans le site Internet de WSP. Il était plus facile quand des cartes étaient disponibles pour l'envoi par la poste. Il a aussi été noté qu'il y a un bon moment que WSP n'a pas présenté un rapport de suivi des odeurs au comité ainsi qu'une formation pour faciliter la reconnaissance des odeurs. La secrétaire communiquera avec le représentant de WSP. Une présentation pourrait être faite à la prochaine rencontre.

5. Dossiers du jour

5.1 Activités saisonnières

Comme par les années passées, il y a une réduction des activités à la fin de l'automne.

- La réfection de la plateforme de compostage a été complétée.
- Cette année, 10 000 tonnes de feuilles ont été recueillies pour le compostage. À la réception des sacs, DRN doit procéder au désensachage pour en retirer la matière. Chaque année, DRN remet 5 000 tonnes de compost aux municipalités pour leur besoin. L'éducation est un élément clé pour assurer l'efficacité et la qualité du recyclage et du compost.
- Actuellement, l'entreprise procède à l'augmentation de sa capacité de désulfuration. Le projet a débuté en août et se terminera en mars 2024.
- DRN remercie les membres pour leur participation active et assidue aux rencontres du comité.

5,2 Fonds postfermeture

Le fonds postfermeture vise à assurer la disponibilité de tout l'argent nécessaire à la gestion du LET pendant 30 ans après sa fermeture, soit assurer l'intégrité des infrastructures et la réalisation de toutes les mesures de suivi environnemental. C'est une exigence gouvernementale. Le patrimoine fiduciaire est composé des sommes cotisées par Dépôt Rive-Nord et les revenus de placement de l'argent du fonds. Le fonds est administré par le fiduciaire Desjardins et sa progression est révisée tous les 5 ans. Seul le ministre du MECLFP est autorisé à permettre un retrait de ce fonds. À la fermeture du lieu d'enfouissement, le patrimoine fiduciaire devra avoir atteint 31 000 000 \$. Typiquement, Dépôt Rive-Nord cotise un montant de l'ordre de 1 400 000 \$ par année. En 2023, le fonds est évalué à 14,6 M\$.

5,3 Émission de biogaz

À la demande de M. Pufahl, M. Turcotte présente au comité une évaluation de l'émission du biogaz dans les différentes cellules.

Le biogaz généré par les matières résiduelles dans l'ensemble du lieu d'enfouissement sera en progression jusqu'en 2033. Après cette date, il sera en régression constante. Il faut rappeler que le biogaz émis par toutes les cellules est capté et purifié pour en faire du gaz naturel vendu sur le marché en gaz naturel renouvelable.

Actuellement, DRN collecte en continu environ 5 000 pi³/min de biogaz. La plus grande quantité de biogaz est collectée dans la cellule C4, soit le LET, les autres cellules étant plus anciennes et plus petites. Il faut aussi ajouter que, pour s'assurer de l'efficacité de la collecte, DRN (via son consultant) vérifie régulièrement l'étanchéité des cellules (plus de 9 000 points de mesure qui sont tous localisés par GPS) et fait les réparations qui s'imposent.

6. Questions et varia

6,1 Suggestions du président

Le président a deux suggestions à soumettre à DRN et à l'approbation du comité.

Suggestion I

Les Québécois produisent 724 kg de matières résiduelles par année qui doivent être éliminées dans un site approprié. Pour la prochaine rencontre, le président demanderait à DRN de produire un tableau spécifiant, si possible, la quantité de matières reçues pour chacune de ces sources :

- résidentielles;
- industrielles;
- commerciales;
- institutionnelles;

ainsi que la quantité de matières selon leur nature :

- organiques;
- bois;
- béton et pierre.

Ce tableau permettra aux membres de mieux comprendre la provenance des déchets à enfouir et de faire des recommandations pour les réduire.

La suggestion a été proposée par Angela Bedoya et approuvée par Robert Pufahl.

Le document sera présenté à la rencontre de mars.

Suggestion II

Suite au questionnement de M. Pufahl sur le peu de végétation sur le site du dépôt nord et la réponse de M. Turcotte, à savoir comme ce site n'est pas zoné agricole, le Ministère ne permet pas l'épandage de matières organiques qui permettraient une revégétation.

Le président croit qu'il serait opportun que le comité adopte une proposition en soutien à la demande de DRN au MELCCFP afin de permettre un épandage de matières organiques sur ce site, permettant ainsi sa revégétation.

Le président recueillera toutes les informations pertinentes à la préparation du dossier et contactera tous les organismes pouvant appuyer cette demande.

La suggestion a été proposée par Isabelle Fontaine et approuvée par René Darveau.

Le document sera présenté et approuvé à la rencontre de mars.

6.2 Prochaine rencontre

Les dates des rencontres de 2024 sont :

- 28 mars
- 20 juin
- 19 septembre
- 28 novembre

Rédigé par Colette Schwartz, secrétaire